



«L'encaissement est comme notre label LEA: il doit être aussi simple et utile que possible.»

Andreas Huber, directeur de l'association LEA

E-facture: la bonne solution aussi pour l'encaissement

LEA, l'association proposant le premier label au monde pour des logements adaptés aux personnes âgées, propose l'e-facture sur demande.

Introduit en 2017, le label LEA est le premier du genre certifiant qu'un logement est dépourvu d'obstacles et adapté aux personnes âgées. Il garantit un accès sans marches à toutes les pièces, un éclairage adéquat ainsi que de larges couloirs et portes, tout en intégrant de nombreux aspects qui deviennent importants lorsque la mobilité physique diminue. «Les résidents peuvent ainsi rester chez eux le plus longtemps possible», explique Andreas Huber, directeur et trésorier de LEA. LEA signifie «Living Every Age». En effet, tous les groupes d'âge profitent des logements sans obstacles.

L'association est soutenue par des organisations spécialisées, par des sociétés immobilières et par l'Office fédéral du logement. Sur demande, LEA propose l'e-facture à ses membres. «Nous utilisons l'e-facture light, une application pour navigateur conviviale avec des instructions étape par étape.» Pour Andreas Huber, la simplicité est essentielle. L'encaissement reste ainsi une tâche accessoire et lui-même peut se consacrer entièrement au développement du label.

À propos de l'e-facture

Grâce à l'e-facture, les associations envoient leurs factures par voie électronique directement à l'e-banking de leurs membres. L'e-facture light est idéale pour les associations n'émettant que quelques factures par an et ne disposant pas de leur propre logiciel.

**[postfinance.ch/
e-facture-emetteur](https://postfinance.ch/e-facture-emetteur)**